



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 4 décembre 2013

17339/13

CDR 110

NOTE DE TRANSMISSION

origine: M. Dirk WOUTERS, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne

date de réception : 19 novembre 2013

destinataire: M. Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

Objet: Comité des régions
- Nomination de trois membres (BE)

Les délégations trouveront ci-joint copie de la lettre¹ du Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne adressée à M. Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne.

¹ avec réf. N° 20131108/00445 PVDV/cvdv



Représentation Permanente de la Belgique auprès
de l'Union Européenne
à Bruxelles

Rue de la Loi 61-63
1040 Bruxelles
Tel: +32 2 233 21 11
Fax: +32 2 231 10 75
Mail: dispatch.belgeurop@diplomatie.fed.be
www.diplomatie.be/belgeuropfr

Monsieur Uwe CORSEPIUS
Secretary-General
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles

votre communication du	vos références	nos références	date
		20131108/00445 PVDV/cvdv à mentionner dans toute correspondance	12 -11- 2013

Objet : Membres belges du Comité des Régions

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre une décision de la Communauté française de Belgique ainsi qu'une décision du Conseil des Ministres de la Wallonie confirmant, jusqu'au 25 janvier 2015, les mandats en tant que membres effectifs du Comité des Régions de :

- M. Michel Lebrun, sur base de son mandat de Conseiller communal à Viroinval ;
- M. Jean-François Istasse, sur base de son mandat de Conseiller communal à Verviers ;
- M. Xavier Desgain, sur base de son mandat de Conseiller communal à Charleroi ;

Le mandat électoral sur base duquel ces membres du Comité des Régions ont été nommés venant à échéance à l'occasion des élections du 25 mai 2014, je vous prie de renommer ces membres pour la période allant jusqu'au 25 janvier 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Dirk Wouters
Représentant Permanent

Annexe: 2
Copie à : M. Gerhard Stahl (Secrétaire général du Comité des régions)

Votre personne de contact: Peter Van De Velde
Tel: +32 2 233 03 92 - fax: +32 2 231 10 75 - Mail: peter.vandevelde@diplomatie.fed.be

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE	
SGE 13/11852	
REÇU LE	19 NOV. 2013
DET. PRINC.	M. CLOOS
DET. 2 ^e	
DET. 3 ^e	
DET. 4 ^e	
DET. 5 ^e	
DET. 6 ^e	
DET. 7 ^e	
DET. 8 ^e	
DET. 9 ^e	
DET. 10 ^e	
DET. 11 ^e	
DET. 12 ^e	
DET. 13 ^e	
DET. 14 ^e	
DET. 15 ^e	
DET. 16 ^e	
DET. 17 ^e	
DET. 18 ^e	
DET. 19 ^e	
DET. 20 ^e	
DET. 21 ^e	
DET. 22 ^e	
DET. 23 ^e	
DET. 24 ^e	
DET. 25 ^e	
DET. 26 ^e	
DET. 27 ^e	
DET. 28 ^e	
DET. 29 ^e	
DET. 30 ^e	
DET. 31 ^e	
DET. 32 ^e	
DET. 33 ^e	
DET. 34 ^e	
DET. 35 ^e	
DET. 36 ^e	
DET. 37 ^e	
DET. 38 ^e	
DET. 39 ^e	
DET. 40 ^e	
DET. 41 ^e	
DET. 42 ^e	
DET. 43 ^e	
DET. 44 ^e	
DET. 45 ^e	
DET. 46 ^e	
DET. 47 ^e	
DET. 48 ^e	
DET. 49 ^e	
DET. 50 ^e	
DET. 51 ^e	
DET. 52 ^e	
DET. 53 ^e	
DET. 54 ^e	
DET. 55 ^e	
DET. 56 ^e	
DET. 57 ^e	
DET. 58 ^e	
DET. 59 ^e	
DET. 60 ^e	
DET. 61 ^e	
DET. 62 ^e	
DET. 63 ^e	
DET. 64 ^e	
DET. 65 ^e	
DET. 66 ^e	
DET. 67 ^e	
DET. 68 ^e	
DET. 69 ^e	
DET. 70 ^e	
DET. 71 ^e	
DET. 72 ^e	
DET. 73 ^e	
DET. 74 ^e	
DET. 75 ^e	
DET. 76 ^e	
DET. 77 ^e	
DET. 78 ^e	
DET. 79 ^e	
DET. 80 ^e	
DET. 81 ^e	
DET. 82 ^e	
DET. 83 ^e	
DET. 84 ^e	
DET. 85 ^e	
DET. 86 ^e	
DET. 87 ^e	
DET. 88 ^e	
DET. 89 ^e	
DET. 90 ^e	
DET. 91 ^e	
DET. 92 ^e	
DET. 93 ^e	
DET. 94 ^e	
DET. 95 ^e	
DET. 96 ^e	
DET. 97 ^e	
DET. 98 ^e	
DET. 99 ^e	
DET. 100 ^e	

.be

Séance du 27 juin 2013
NOTIFICATION

Point A6: Prolongation de mandat des membres effectifs
francophones du Comité des Régions.
GCF - 188/R.D./02.661.0/27.06.2013

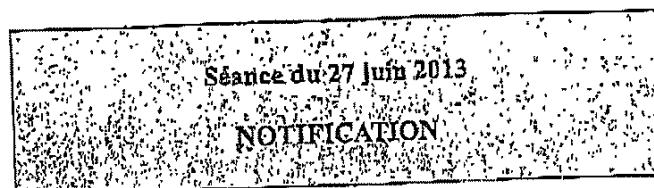
Décision :

1. Le Gouvernement prend acte de la note lui soumise.
2. Il charge le Ministre-Président de confirmer, jusqu'au 25 janvier 2015, la qualité de membre effectif du Comité des Régions aux membres suivants :
 - M. Michel Lebrun, Conseiller communal à Viroinval ;
 - M. Jean-François Istasse, Conseiller communal à Verviers,et ce, sur la base du mandat électif communal que leur ont conféré les élections communales du 14 octobre 2012.
3. Le Gouvernement charge le Ministre-Président de communiquer la présente décision au Ministre des Affaires étrangères en lui laissant la responsabilité de la transmettre au Conseil des Ministres de l'Union européenne via la représentation permanente belge auprès de l'UE.


Karim BOURKI
Secrétaire du Gouvernement



Wallonie
Le Conseil des Ministres



Point A6: Prolongation du mandat d'un membre effectif francophone du Comité des Régions.
(GW IX/2013/27.06/Doc. 7795/R.D.)

DECISION :

1. Le Gouvernement prend acte de la note lui soumise.
2. Il charge le Ministre-Président de confirmer, jusqu'au 25 janvier 2015, la qualité de membre effectif du Comité des Régions à M. Xavier Desgain, Conseiller communal à Charleroi, et ce, sur la base du mandat électif communal que lui ont conféré les élections communales du 14 octobre 2012.
3. Le Gouvernement charge le Ministre-Président de communiquer la présente décision au Ministre des Affaires étrangères en lui laissant la responsabilité de la transmettre au Conseil des Ministres de l'Union européenne via la Représentation permanente belge auprès de l'UE.


Eric Van Sevenant
Secrétaire du Gouvernement